

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 Juin 2024 à 19 heures 30**

suivant convocation aux Membres
en date du 30 mai 2024

Présidence : Le maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Germain JUNG (à partir du Pt 7) ; Pierre MALATRE ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER ; Denis WACH (à partir du Pt 10) et Céline WALTERSBERGER.

Membres absents excusés : Mmes Isabelle ALLOUCHE ; Angélique MARTIN et Laetitia NASTASI

Secrétaire de séance : Mme Géraldine SCHURDER

Début de séance : 19h43

0-0-0-0-0-0-0-0

Le maire souhaite la bienvenue et remercie les membres pour leurs présences.

Il annonce la démission de Mme Floriane BARACCHINI qui a adressé un courrier en recommandé avec AR afin de nous faire part de sa décision.

Le courrier a été réceptionné en date du 15 mai 2024 ; c'est donc cette même date qui définit la prise d'effet.

Notre Conseil municipal est à présent constitué de 14 membres.

L'information sera transmise à M. le Préfet du Haut-Rhin.

PROCURATIONS

Mme Isabelle ALLOUCHE donne pouvoir à M. Jérôme PRUVOT ;

Mme Angélique MARTIN donne pouvoir à Mme Sophie DIENER ;

Pour les représenter au Conseil municipal du 6 juin 2024 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Géraldine SCHURDER en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 13 mai 2024 ; une remarque est formulée par rapport au point urbanisme et concernant le terrain rue des Aulnes précisant que :

« Il appartient au futur acquéreur ou au vendeur de prévoir des conditions suspensives dans l'acte notarié, relatives à l'obtention du permis de construire ».

Ceci étant précisé :

Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 11 voix POUR (9 + 2 procurations) et signé séance tenante par les membres présents.

3/ Demande de rajout de points supplémentaires

Le maire a adressé un courriel à l'ensemble du Conseil municipal, en date du 4 juin dernier afin de l'informer du rajout de 3 points supplémentaires qui se définissent comme suit :

- Réactualisation de la convention MJC ;
- Acquisition de parcelles dans le cadre de l'alignement de la rue de Flaxlanden ;
- Précisions sur délibération relative à l'extension du chauffage vers l'église.

3 points qui seront présentés en places/points n° 7 – 8 et 9 juste avant les « informations SLA ». Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

4/ Candidatures supplémentaires pour les Emplois-jeunes

Depuis l'acceptation de 2 candidatures présentées en séance du 13 mai dernier, nous avons reçu 4 candidatures supplémentaires :

- M. Diego ADAM-CASTILLO ;
- M. Antoine GROELLY ;
- M. Jasmin MENGIS ;
- Mme Laurine RUBERT.

Le Conseil municipal décide d'ouvrir 4 postes « emplois-jeunes » pour cet été. Pour compléter les 2 restants, les candidatures de Diego ADAM-CASTILLO et Antoine GROELLY sont retenues aux mêmes conditions que proposées habituellement.

M. Jasmin MENGIS n'est pas domicilié dans la commune et Mme Laurine RUBERT a déjà bénéficié des emplois-jeunes. Une réponse négative leur sera apportée.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 11 voix POUR (9 + 2 procurations).

5/ Rétrocession de terrains (Famille GERMAIN et SPINDLER)

Pour l'aménagement de l'impasse (sentier dit le Pitzelweg) se trouvant entre les n° 94 et 96 de la rue Principale, le maire a rencontré le 4 juin dernier, M. OSTERMANN, Géomètre Expert à Riedisheim pour procéder à l'arpentage de cette impasse.

Une décision sera prise après une réunion prévue en mairie le jeudi 13 juin 2024 à 19h00 avec les propriétaires riverains concernés.

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

6/ Taxes foncières : limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à tous les immeubles d'habitation de la base imposable.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 11 voix POUR (9 + 2 procurations).

Arrivée de M. Germain JUNG

7/ Réactualisation de la convention MJC

Concernant la mise à disposition des locaux du bâtiment communal dit « Le Manoir », un projet de convention rédigé récemment a été soumis à l'approbation de l'Association St-Maurice – MJC.

Dans le paragraphe 3 qui relate de l'utilisation des locaux et notamment du montant du reversement à la commune, la MJC demande que la participation soit échelonnée de la manière suivante :

Extrait de la convention :

« Les personnes privées qui souhaitent louer les locaux seront redevables du montant du « loyer » demandé par la MJC en fonction de l'espace occupé : soit le caveau, soit les deux niveaux (caveau + salle de réception). Sur le montant demandé, la participation se fera de la manière suivante :

Pour l'année 2024 : 15 % (à compter de la date de signature de la convention) ;

Pour l'année 2025 : 20 % ;

Pour l'année 2026 et pour les années suivantes : 25 %.

Cette participation sera reversée à la mairie en compensation des charges (électricité, chauffage, eau, ordures ménagères, maintenance, ...). Le règlement se fera sous forme de chèque ou à réception de l'avis de paiement émis par le SGC et ce pour le 31 décembre de l'année N au plus tard »

Le Conseil municipal prend connaissance de cette modification et après délibération décide d'émettre un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

8/ Acquisition de parcelles, rue de Flaxlanden

Dans le cadre de l'alignement de la rue de Flaxlanden, le maire propose l'acquisition de 3 petites parcelles qui ont été démembrées des parcelles d'origine n° 114 et 115 en Section 3 appartenant à Mme et M. Denis WACH.

Les parcelles de souche représentaient une surface totale de 627 m² (266 m² pour la parcelle 114 et 361 m² pour la parcelle 115)

Le Cabinet OSTERMANN a réalisé le plan d'arpentage selon l'application de l'alignement.

Les 3 petites parcelles concernées sont en section 3, à l'angle des rues des Maréchaux et de Flaxlanden ; elles se définissent ainsi :

- N° 519/114 pour une contenance de 2 m² ;
- N° 520/114 pour une contenance de 15 m² ;
- N° 522/115 pour une contenance de 16 m² ;

Pour une contenance totale de 33 m².

Ces acquisitions sont consenties et acceptées par les différentes parties pour un prix fixé à l'euro symbolique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à M. le maire et / ou à son adjoint, à l'effet de régulariser les actes notariés des parcelles désignées ci-dessus, à recevoir par la Selarl ZOBLER, GUYOT & SCHWARTZ, notaires associés à RIBEAUVILLE ;
- Décide à l'unanimité de procéder au règlement de tous les frais, droits et émoluments des actes de vente authentiques ;

Requiert l'élimination au Livre Foncier compétent, des parcelles qui seront acquises aux termes desdits actes de vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

9/ Extension du réseau de chauffage vers l'église ; approbation du projet

Le Conseil municipal a approuvé, dans sa séance du 11 décembre 2023, le contrat d'ingénierie signé avec le BET SCHLIENGER concernant l'extension du réseau de chauffage vers l'église.

Le BET SCHLIENGER se voit ainsi confier la réalisation des travaux d'extension de ce réseau de chaleur vers l'église ainsi qu'une attente vers le futur bâtiment destiné au périscolaire.

Les possibilités de réalisation ont été étudiées ;

Le plan topographique a été réalisé par le Cabinet Rémi OSTERMANN, géomètre expert à Riedisheim ; Nous avons réceptionné les Devis Quantitatifs Estimatifs (DQE) qui se définissent ainsi :

- Lot 1 : Réseau de chaleur : **254 356.13 € HT** (305 227,36 € TTC) ;
- Lot 2 : Démantèlement des équipements CVC : **9 100.00 € HT** (10 920.00 € TTC).

Le récapitulatif « tous corps d'états », dans sa phase d'Avant-Projet Définitif (APD) est de : **263 456.13 € HT** (316 147.36 € TTC).

Les travaux seront financés en partie par le budget communal ; une ligne a été portée à cet effet en section d'investissement, à l'article 21318 et des demandes de subventions ont été déposées. En cas de nécessité, nous pourrions également avoir recours à un emprunt.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques de ces travaux,
Décide :

- La réalisation des travaux ;
- De suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis et l'avis des membres du Conseil municipal ;
- Confirme sa décision du 11/12/2023, de confier la maîtrise d'œuvre au BET SCHLIENGER de Balschwiller ;
- Autorise le maire ou son 1^{er} Adjoint :
 - A notifier à l'entreprise et signer avec elle, l'acte d'engagement,
 - Et en particulier, à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation des travaux.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

Arrivée de M. Denis WACH

10/ Informations SLA

Commissions "eau" et "assainissement" : les dates prévues sont les 11 et 18 juin prochains ; nos 2 délégués à ces commissions Mme Géraldine Schurder et M. J-Philippe Rubert, s'organiseront pour pouvoir y assister.

Commission "transport" : la date prévue est le 19 juin prochain ; Mme Sonia Schmitz représentera notre commune en assistant à cette réunion.

Commission "valorisation des déchets" : M. Denis Wach a assisté à la réunion du 5 juin dernier. Parmi les points abordés : des travaux de mises aux normes pour les accès aux déchetteries ; des horaires d'ouverture plus amples ; système de badges pour les entrées avec quota de passages ; la construction d'un site "déchetterie Ouest" à Blotzheim avec compétences transmises à une société extérieure ; mouvements au niveau du personnel des déchetteries actuelles. Au niveau des facturations, suppression de la franchise pour les communes et les professionnels.

Commission "sport" : M. Christian Entz a assisté à la réunion au cours de laquelle a été abordée la problématique des piscines. L'agglomération de Saint-Louis ne dispose que de 2 piscines sur l'ensemble de son territoire. Pour des raisons financières, elles sont ouvertes par alternance ce qui ramène à 1 seule piscine pour environ 80 000 habitants !

Le montant total des subventions qui pourraient être alloué à l'ensemble des événements sportifs n'est que de 15 000.00 €. Ce montant dérisoire est insuffisant compte-tenu des enjeux liés au sport.

11/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.24.F0009 (CUa) présenté par M. Edouard BACH, pour la succession GERMAIN, pour un terrain 94 rue Principale, en section n° 02, parcelle n° 47, d'une contenance de 1124 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.24.F0010 (CUa) présenté par la SCP VOROBIEF, représentée par Mme Nina THIRION, notaire à Mulhouse, pour un terrain rue du Milieu, en section n° 02, parcelle n° 90, d'une contenance de 461 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.24.F0011 (CUa) présenté par Mme Nathalie FUCHS, pour des terrains au lieudit Hinterfeld section 03 parcelles n° 187, 188 et 203, au lieudit Petermaennle section 03 parcelles n° 207, 212, 214, 215 et 223, au lieudit Lugner section 32 parcelles n° 35 et 36, au lieudit Rebergwald section 21 parcelle n° 164, et au lieudit Auf der Lachen section n° 21 parcelle n° 89, d'une contenance totale de 17608 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0020@ présentée par M. Damien KOENIG, 1 rue des Aulnes, pour la création de deux appartements dans une maison existante, section n° 02 parcelle 248 d'une contenance de 907 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0021@ présentée par M. Clément SESTER, 2 rue du Château, pour le ravalement de façade côté rue Principale, section n° 02 parcelle 278 d'une contenance de 677 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0022@ présentée par M. Pierre SAHL, 2 rue des Sources, pour la pose d'une clôture, section n° 03 parcelle 464 d'une contenance de 541 m².

Permis de construire n° PC.068324.24.F0003 présentée par M. Brian PHILIPPE, 18 rue des Blés, pour la réalisation d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante accolée à la maison, section n° 03 parcelle 526 d'une contenance de 586 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

12/ Travaux

Rue des Maréchaux : prévoir l'installation de panneaux de signalisation :

Entrée de la rue des Maréchaux par la rue Principale :

- Installation d'un panneau « voie partagée » limitant la circulation à 20 km/h et un panneau interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3.5 T ;

Entrée de la rue des Maréchaux par la rue Principale :

- Installation d'un panneau « sens interdit – sauf cyclistes » ;

Au niveau du 4 rue des Maréchaux dans le sens rue Principale vers la rue de Flaxlanden :

- Installation d'un panneau « sens unique ».

Un arrêté municipal de circulation sera établi pour régler cette rue.

Pour la sortie de la rue des Maréchaux, au croisement rue de Flaxlanden/rue du Neusetz, il convient d'attendre quelques temps avant toute autre installation de panneaux afin de faire un premier constat sur la circulation et la fréquentation observées depuis la création de cette rue ainsi que sur la problématique des priorités à droite.

Ecluses rue principale : les potelets sont régulièrement heurtés voire même entièrement détériorés ! La société SIGNATURE contactée à ce sujet, propose le rajout d'éléments supplémentaires posés à la base de ces potelets afin de les préserver et éviter de les remplacer trop souvent (voir éléments identiques sur la commune de Heiwiller).

Se renseigner sur des subventions par rapport à cet équipement.

13/ Activités des commissions

GIC N° 20 : l'Assemblée générale s'est tenue le vendredi 24 mai 2024 à 19h00. M. Germain JUNG y était pour représenter la commune. Le problème actuel est la présence intempestive de corvidés. De nombreux corbeaux ont été abattus sur la région mulhousienne mais les dégâts restent importants et ne sont pas pris en compte par le Fonds d'Indemnisation des Chasseurs.

Brigade Verte : un nouveau président a été élu en la personne de M. Maxime Beltzung.

Cinéma plein air : M. Jérôme Pruvot propose un choix entre 5 films, pour tous publics ; il demande l'avis des membres pour pouvoir rapidement arrêter et confirmer le choix final à la société chargée de cette prestation.

Embellissement du village : M. Pierre Malatré précise que la tournée du Jury "maisons fleuries" est prévue pour le samedi 20 juillet prochain.

Sentier du Totenweg : M. J-Philippe Rubert a pris contact avec la section "métiers de l'enseigne et de la signalétique" du CFA de Saint-Louis pour la réalisation de panneaux de découverte du sentier. Une petite étude sera à réaliser pour définir nos besoins.

14/ Informations / Divers

Voyage d'études : le lycée Jean-Mermoz de Saint-Louis nous adresse une demande d'aide financière pour un voyage d'étude. Une demande similaire nous est parvenue en avril dernier et pour le même élève. Une réponse de refus a déjà été adressée au lycée en date du 18 avril 2024.

Point d'apport volontaire, rue de Rantzwiller : afin d'éviter tous les désagréments engendrés par la situation de ces containers (incivisme par rapport au bruit, aux horaires et jours non respectés, ...) nous avons demandé, au service compétent de SLA, le déplacement des bornes vers le site « déchets verts ».

Cette solution est envisageable à condition d'édifier une plateforme en béton, réalisée en régie communale, pour stabiliser le terrain et de prévoir l'installation de caméra de surveillance.

Ces mêmes caméras permettront de surveiller les mouvements sur le site de la déchetterie. MM. Pierre MALATRE et Jérôme PRUVOT sont en charge de l'acquisition de ce matériel.

Le service dédié à la gestion des déchets de SLA s'est rendu sur place pour faire le point ; nous attendons le retour de leurs conclusions.

Installation de caméras : depuis quelques temps nous déplorons de plus en plus d'incivilités au niveau de la cour de l'école maternelle, notamment durant les fins de semaines : présences de jeunes sur les toits plats du préau et de la salle d'évolution, dépôt de déchets, de verres cassés, jets de cailloux ayant occasionnés des préjudices dans des locaux publics, ...

Des caméras avec une haute résolution seront installées pour tenter de remédier à ce problème récurrent.

ADAUHR : cette agence recense l'adhésion de plus en plus nombreuse de communes rurales ou urbaines, syndicats, EPCI, collectivités et autres. L'ADAUHR propose un accompagnement par rapport aux récentes directives liées à la Loi Climat et résilience ; l'artificialisation des sols (rapport à établir tous les 3 ans) ; ... Elle permet aussi d'alimenter en documents tels que des cartographies, des modèles de délibérations.

Un poste sera à pourvoir prochainement au sein de l'ADAUHR puisque la commune de SIERENTZ a franchi le cap des 5 000 habitants et de ce fait, son maire ne peut être représentant au sein du collège rural.

Toujours avec l'appui de l'ADAUHR, nous procéderons à un relevé des chemins ruraux sur l'ensemble du ban communal.

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 33 minutes
La prochaine séance est prévue pour le lundi 8 juillet 2024

Signature des membres présents :

| | | |
|--|--|---|
| Le Maire, Vincent STRICH : | | |
| Isabelle ALLOUCHE : <i>Par procuration, Jérôme PRUVOT</i> | Sophie DIENER : | Christian ENTZ : |
| Germain JUNG : <i>(à partir du point 7)</i> | Pierre MALATRE : | Angélique MARTIN : <i>Par procuration, Sophie DIENER</i> |
| Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i> | Jérôme PRUVOT : | J-Philippe RUBERT : |
| Sonia SCHMITZ : | Géraldine SCHURDER : <u>Secrétaire de séance</u> | Denis WACH : <i>(à partir du point 10)</i> |
| Céline WALTERSBERGER : | | |

Délibérations :

- N° 1 pour le point 03 :** demande de rajout de points supplémentaires ;
- N° 2 pour le point 04 :** candidatures supplémentaires emploi-jeunes ;
- N° 3 pour le point 06 :** taxes foncières : limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation ;
- N° 4 pour le point 07 :** convention MJC ;
- N° 5 pour le point 08 :** acquisition de parcelles, rue de Flaxlanden ;
- N° 6 pour le point 09 :** acceptation des travaux d'extension du réseau chauffage vers l'église.